

Termes de référence pour le recrutement d'une équipe de deux Expert.e.s pour le développement et la mise en œuvre d'une formation de formateur en entrepreneuriat aux profits des établissements de formation professionnelle sous tutelle du Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques

1. CONTEXTE DE LA MISSION

1.1. Contexte général

L'objectif général du [Programme Economie Bleue – Pêche et Aquaculture Algérie](#) est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en capitalisant notamment sur les résultats du projet DIVECO2 et en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB). Trois objectifs spécifiques (OS) sont proposés pour atteindre cet objectif général, avec leurs résultats et groupes d'activités indicatives connexes, comme suit :

OS1 – L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l'aquaculture marine et continentale :

R1.1 – Les revenus des acteurs économiques des zones côtières du pays, en dehors du secteur de la pêche, sont stabilisés, voire accrus, au niveau local, par la diversification des activités de l'économie bleue, y compris de l'aquaculture, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes ;

R1.2 – Les acteurs de la recherche et de l'innovation sont accompagnés pour mieux contribuer au développement de l'économie bleue et un programme national de recherche et développement est initié en matière de biotechnologies marines, de techniques de pêche adaptées et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ;

R1.3 – La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux est mise en œuvre dans les sites pilotes avec une gouvernance et des outils dédiés ;

R1.4 – Une offre de formation répondant aux besoins de l'économie bleue est mise en place au profit des acteurs publics et privés de la pêche et de l'aquaculture.

OS2 – Les revenus et les conditions de travail des pêcheurs artisans sont améliorés :

OS3 – L'Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l'ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d'encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

1.2. Contexte spécifique

Conscient des lacunes du système de formation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, une réforme a été initiée à la fin de l'année 2014 en vue de la "professionnalisation et rentabilisation de la formation". À partir de 2016, le projet DIVECO 2 a été chargé d'approfondir cette réforme en réalisant un diagnostic du système de formation professionnelle du secteur, suivi de la mise en œuvre d'une série d'activités. Ces activités comprenaient des analyses et des ajustements des programmes de formation et la modification des méthodes pédagogiques des établissements de formation, dans le but d'améliorer l'employabilité des diplômés dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

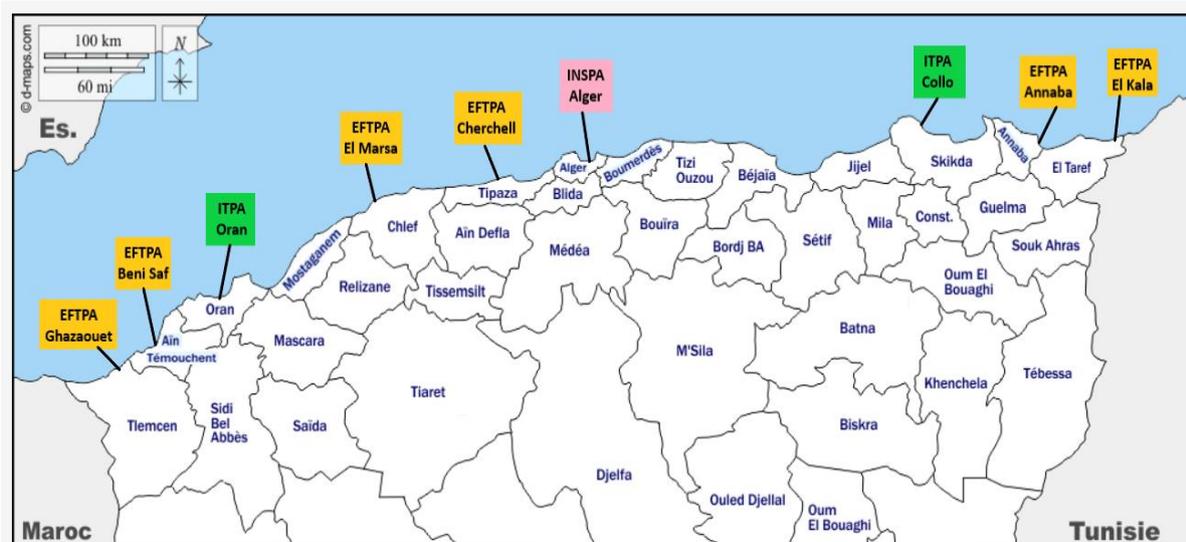
La Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB) vise à être complète et en phase avec les nouveaux défis de demain en termes de compétences, d'emplois et de nouveaux métiers dans les domaines liés à la pêche et à l'aquaculture, en amont et en aval des activités de production. Cette stratégie, de portée multisectorielle, fait également apparaître de nouveaux besoins qui induiront l'émergence de nouveaux métiers, dit « métiers bleus », ainsi que des « compétences bleues ». La nomenclature nationale des métiers sera ainsi enrichie et complétée grâce à l'élaboration de nouvelles fiches NAME des métiers de la mer par catégorie, incluant les métiers connexes le long de la chaîne de valeurs ainsi que des métiers bleus.

Ainsi, l'objectif de cette mission est de répondre aux besoins spécifiques, actuel et émergents du secteur de la pêche et de l'aquaculture en proposant une offre de formation intégrée à la stratégie nationale de développement d'un écosystème entrepreneurial favorable à la création de richesse et d'activité.

Les bénéficiaires de l'action d'appui seront les écoles et instituts de formation professionnelle sous la tutelle du Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques. Ce réseau d'établissements de formation professionnelle et technique est reparti à travers le littoral algérien comme suit :

- Un Institut National Supérieur de Pêche et d'Aquaculture (INSPA) Alger ;
- Deux (02) Instituts de Technologie des Pêches et de l'Aquaculture (ITPA) à Collo-Wilaya de Skikda et à la Wilaya d'Oran.
- Six (06) Écoles de Formation Technique de Pêche et d'Aquaculture (EFTPA) à Annaba, Beni Saf – Wilaya d'Ain-Temouchent, Cherchell – Wilaya de Tipasa, El Kala – Wilaya d'El Tarf, El Marsa – Wilaya de Chlef et Ghazaouet – Wilaya de Tlemcen.

La carte ci-après représente la répartition de ces établissements sur le littoral Algérien



2. DESCRIPTION DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général étant d'appuyer et d'accompagner le Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques à introduire les concepts fondamentaux de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises au sein des programmes de formation des établissements de formation professionnelle qui relèvent de sa tutelle à travers un dispositif de formation de formateurs.

Il s'agira également de mettre à disposition des supports de formation adaptés afin de pérenniser cette formation à travers notamment un MOOC (Massive Open Online Course) à développer.

2.2. Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Former un groupe d'enseignants des établissements de formation professionnelle relevant du MPPH en qualité de formateurs. L'objectif est d'introduire des concepts d'entrepreneuriat et de création d'entreprises au sein des programmes de formation de ces établissements.

Objectif spécifique 2 : Assurer un accompagnement post-formation afin de garantir l'assimilation des nouvelles connaissances acquises par les apprenants. Cette démarche s'étendra sur une période de prestation perlée ne dépassant pas douze (12) mois, avec l'implication de la structure du MPPH chargée de la formation.

2.3. Résultats attendus

- Une liste d'enseignants des établissements de formation du MPPH identifiée;
- Les enseignants reçoivent un accompagnement technique adapté ainsi que des conseils techniques et pratiques pour l'intégration de modules d'enseignement de l'entrepreneuriat dans leurs programmes ;
- Les enseignants bénéficieront d'un appui-coaching dans les processus d'introduction de ces modules dans leurs programmes;
- Les enseignants sont coachés dans les techniques d'appui – conseil aux apprenants des établissements de formation professionnelle de la pêche et de l'aquaculture, porteurs d'idée de projet.

2.4. Activités et prestations à réaliser

La prestation sera réalisée par une équipe de deux expert.e.s dont un chef de file qui assumera le rôle de coordination des activités et de vis-à-vis unique du programme EB. Les deux expert.e.s devraient maîtriser à la fois les aspects techniques, managériaux et pédagogiques d'enseignement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise en Algérie.

Ils travailleront de manière concertée, sous la coordination de l'expert référent du programme EB en recherche, Innovation et Entrepreneuriat.

L'expert Chef de file devra soumettre, pour la mise en œuvre de cette prestation, une proposition technique reprenant la compréhension de la mission, la méthodologie de mise en œuvre et la répartition de l'intervention de chacun des expert.e.s selon le point 2.4.1 ci-après.

Il devra également veiller à la production des livrables selon les délais arrêtés dans leurs offres.

2.4.1.Méthodologie de mise en œuvre de la mission : (7H/J)

Pour la mise en œuvre de cette mission les expert.e.s recruté.e.s devront déployer un programme selon les différentes phases ci-après énumérées :

Phase 0	Note méthodologique de la mise en œuvre de la formation Atelier de présentation du programme global et de la démarche de mise en œuvre
Phase 1	Identification des enseignants des établissements de formation professionnelle du MPPH: Détermination des critères de sélection, évaluation et sélection des formateurs, préparation du contenu pédagogique des formations et développement des outils pédagogiques et techniques
Phase 2	MasterClass : Structuration des idées Connaissance de l'environnement local et des facteurs de réussite, formulation technique de l'idée de projet, élaborer le business model
Phase 3	MasterClass : Formuler son projet d'entreprise Accompagnement à l'élaboration du business plan et aux techniques de recherche de financements
Phase 4	MasterClass : technique d'animation et de coaching (individuel et groupe) renforcement des connaissances des enseignements sur les techniques d'animation et de coaching individuel et en groupe
Phase 5	Intégration et Suivi Post-Formation Planification de la mise en œuvre des nouvelles compétences dans les cours; suivi continu et ajustement du programme en fonction des retours d'expérience et création d'une communauté d'enseignants pour l'échange de bonnes pratiques. Développement et déploiement d'un outil de suivi / contrôle de la qualité des formations
Phase 6	Technique d'animation/incubation Accompagnement à la mise en pratique des connaissances acquises dans des espaces dédiés "Blue Space" (+5H/J)

*Les phases ci-dessus sont données à titre indicatif.

Avant le lancement du programme de formation, les deux expert.e.s CT présenteront la méthodologie de mise en œuvre du programme de formation lors d'un atelier qui regroupera les représentants du MPPH et les directeurs des établissements de formation afin de comprendre les enjeux et les exigences de cette dernière.

2.4.2. Sélection des bénéficiaires : (10H/J)

Sur la base d'une première liste d'enseignants identifiés par le MPPH dans le vivier des enseignants des 09 établissements de formation professionnelle sous sa tutelle, les expert.e.s procéderont à la sélection des enseignants bénéficiaires de la formation de formateur entrepreneuriat en se basant sur les critères ci-après :

- Etre enseignant titulaire des établissements de formation du secteur de la pêche depuis au moins 5 ans ;
- Etre en mesure de déployer les connaissances acquises durant une période minimale de 3 années ;
- Motivation des candidats (les candidats devront soumettre une lettre de motivation explicative) ;
- Disponibilité, flexibilité et engagement à suivre la formation selon les règles établies ;
- Recherche de la parité hommes/femmes (dans la mesure du possible).

2.4.3. Contenu pédagogique des sessions de formation :

Session 1 : Masters Class (12H/J)

Le contenu des deux sessions de formation MasterClass devra intégrer à titre indicatif les éléments suivants :

1.1 : Structuration des idées :

- L'identification du problème ou du besoin
- Le contexte et l'idée du projet
- Les caractéristiques de l'offre
- La création de valeur
- L'analyse de la concurrence
- La viabilité technique et le business model
- La validation de l'idée

1.2 : Elaboration de business plan :

- La présentation du projet
- L'identification du marché
- La stratégie Marketing
- Le plan financier
- La recherche de financement

Session 2 : Master Class techniques d'Animation et de Coaching (individuel ou en groupe) : (20H/J)

Cette session permettra d'introduire les différentes techniques d'accompagnement et de coaching qui permettraient aux enseignants d'assurer un accompagnement efficace des porteurs de projets issus des établissements de formation professionnelle de la pêche et de l'aquaculture. Elle devra couvrir les thématiques ci-après :

- Accompagnement à la formulation de l'idée de projet ;
- Accompagnement dans les démarches de création d'entreprise ;
- Accompagnement à la recherche et collecte d'information ;
- Appui à l'élaboration du Business Plan et techniques de recherches de financements.

Durant cette phase également, les Expert.e.s CT accompagneront les apprenants pour élaborer les éléments clés du cours Entrepreneuriat et l'identification des outils et jeux didactiques adaptés.

Le contenu de cette formation est donné à titre indicatif, lors de la présentation de leurs notes méthodologiques, les deux expert.e.s CT pourront apporter les ajustements nécessaires.

Des travaux pratiques pourront être exigés des apprenants durant les périodes d'intersessions. A ce titre, les deux expert.e.s CT devront mettre à la disposition des apprenants une mallette du formateur contenant des canevas standardisés et des outils pédagogiques pour une meilleure mise en œuvre des connaissances acquises dans leurs programmes de formation.

Afin d'assurer un engagement total des apprenants durant cette formation, un règlement intérieur sera élaboré par les expert.e.s formateurs que les apprenants devront signer avant le lancement de la formation

2.4.4. Intégration et Suivi Post-Formation : (20 H/J)

Les deux expert.e.s CT avec l'appui de l'équipe du programme EB, assureront un coaching et un suivi post formation afin de s'assurer d'une intégration progressive des connaissances et compétences acquises par les apprenants dans leurs programmes d'enseignements. Cet accompagnement se déroulera sur les trois mois qui suivront la fin de la formation à raison de deux demi-journées par mois.

Cette période de coaching post formation sera clôturée par un atelier pour procéder à l'évaluation globale des connaissances acquises et de leurs applicabilités dans les cursus de formation par les enseignants formés.

2.4.5. technique d'animation /incubation (5h/j)

Cette session permettra d'introduire les différentes techniques d'animation individuelles et collectives qui permettraient aux enseignants d'assurer l'animation les "BlueSpace" qui seront mises en place par le MPPH au niveau des établissements de formation.

3. ORGANISATION DE LA MISSION ET LIVRABLES :

Les deux expert.e.s doivent soumettre une offre technique commune décrivant la méthodologie de mise en œuvre de la mission et la répartition des jours de travail entre eux de manière à assurer la cohérence et un équilibre dans leurs intervention.

Le processus de sélection des apprenants sera réalisé par les expert.e.s. Le projet Economie Bleue, assurera le transport des participants de et vers leurs lieux de résidence ainsi que leur hébergement durant les différentes sessions de formation et les différents regroupements et ateliers.

Le suivi post formation sera assuré par les deux expert.e.s courts termes selon un planning qui sera validé avec notre partenaire le MPPH.

Le calendrier de déroulement de la formation joint en annexe 1 est donné à titre indicatif

Les livrables exigés par la présente mission sont:

- L.1. Un rapport du déroulement de l'atelier intégrant une analyse générale des CVs des Apprenants
- L.2. Un rapport de déroulement des sessions 1 et 2
- L.3. Un rapport de la session de coaching
- L.4. Un rapport de suivi post-formation
- L.5. Un rapport Global de déroulement de la formation y compris les fiches d'évaluation individuelles pour chacun des candidats ;
- L.6. Une mallette pédagogique du formateur (détail en annexe)

A la fin de la mission les deux expert.e.s CT devront élaborer conjointement un rapport global sur le déroulement de la mission en y intégrant éventuellement des recommandations et des propositions pour améliorer le système de formation en place.

4. EXPERTISE REQUISE

Pour la réalisation de cette mission, il sera procédé au recrutement d'une équipe de deux (02) expert(e)s/formateur(trices) court terme séniors, en entrepreneuriat.

4.1. Qualifications et compétences

- Titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +5) en sciences économiques et de gestion ou ingénierie de formation avec une bonne expérience entrepreneuriale ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'arabe aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Parfaite maîtrise des outils bureautiques usuels (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir une expérience professionnelle générale de 10 ans dans l'appui et/ou accompagnement des initiatives entrepreneuriales.

4.2. Expérience professionnelle spécifique

- Dix (10) années d'expérience professionnelle dans l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat ou développement d'activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Cinq (5) années d'expérience dans l'élaboration de contenus pédagogiques et la formation avec un minimum d'une action de formation de formateurs en entrepreneuriat.

4.3. Compétences générales

- Aptitudes au travail d'équipe et à la coordination et/ou gestion d'équipes ;
- Forte capacité de travail en équipe, flexibilité, sens de l'organisation, réactivité ;
- Aptitudes rédactionnelles confirmées (rapports, notes de synthèse, stratégies, etc.) ;
- Excellentes compétences en animation de réunions et ateliers.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les expert.e.s seront appelés à effectuer des missions en dehors d'Alger pour la préparation, la production de documents, la finalisation des rapports de la mission ou pour l'appui aux autres membres de l'équipe sur les sujets qui le/la concerne (relecture, avis, réunion à distance, etc.).

Transport : les billets aller-retour pour le lieu de la mission (dans le cas de missions hors Alger), sont pris en charge directement par Expertise France (catégorie éco en avion, deuxième classe en train).

Une indemnité forfaitaire (Per diem) sera versée pour chaque nuitée passée sur le lieu de mission en dehors d'Alger et couvrant les frais de transport locaux, les frais de restauration et d'hébergement (taux selon budget et procédures du projet).

Durée de la mission : La mission sera réalisée à partir du mois d'avril 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024.

Contrat : Contrat de prestation de service

Nombre de jours : environ 120 hommes/jours, négociable selon la proposition des deux expert.e.s.

Documents exigés :

- Offre technique
- Offre financière
- CV format UE des deux experts

Annexe 2 : liste du contenu de la mallette pédagogique (à compléter)

N°	Désignation
1.	Fiche profil apprenant
2.	Formulaire entrée/sortie du programme de formation
3.	Rapport sur les effets de la formation sur les apprenants
4.	Formulaire d'évaluation quotidienne
5.	Formulaire d'évaluation du programme de formation par les apprenants
6.	Formulaire d'analyse des résultats de l'évaluation du programme par les apprenants
7.	Fiche technique : formulation de l'idée de projet
8.	Fiche technique : démarches de création d'entreprise
9.	Fiche technique : recherche et collecte d'information
10.	Fiche technique : de recherches de financements.
11.	Canevas Business Model
12.	Guide pour l'élaboration de l'étude de marché
13.	Guide pour l'élaboration du business plan
14.	Formulaire évaluation de satisfaction de la formation par les apprenants